



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes des Échecs

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

dimanche 23 février 2025 13h30 à BOURGOIN-JALLIEU

REPRÉSENTATION DU CLUB DE :

Je, soussigné · e,
président · e du club de,

REPRÉSENTATION DIRECTE DU CLUB

sera présent.e pour représenter mon club à l'Assemblée Générale du 23 février 2025

donne mandat spécial à,
membre licencié.e du club que je représente, sous le code,
pour me représenter à l'Assemblée Générale du 23 février 2025.

Avec Sans

⁽¹⁾ possibilité de transférer ce mandat ou de donner procuration à un autre club

PROCURATION DONNÉE À UN AUTRE CLUB

donne procuration au club de représenté par
son président ou son mandataire spécial,
pour représenter mon club à l'Assemblée Générale du 23 février 2025.

Avec Sans

⁽¹⁾ possibilité de transférer ce mandat ou donner procuration à un autre club

(1) Rayer la mention inutile.

Date : le à
Signature (à faire précéder de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ») :

**Dans ce cas de figure, le pouvoir doit être mis dans l'enveloppe de vote par correspondance avec le bulletin de vote
Chaque mandataire est prié de remettre le pouvoir de chaque club qu'il représente à la personne chargée de la vérification des pouvoirs.
Attention : tout porteur de voix ne peut concentrer plus de dix voix en plus de celles de son club.*